

Extrait de compte rendu du Conseil Municipal
De Saint Denis de Méré

Séance du 15 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le quinze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BINET, Maire

Etaient Présents : Jean-Pierre BINET, Maire, Manuel MACHADO, adjoint, Gilbert JOUENNE, adjoint, Philippe BOISGONTIER, Régine DAVY, Morgane GESLIN, Yannick LEPRINCE, Vincent LERAY, Patricia LHERMENIER HUAULT, Stéphane ROCHE,

Avaient donné pouvoir : Jean-Pierre GIRONDEL à Gilbert JOUENNE, Ghislaine CHABAS à Jean-Pierre BINET,

Absents : Gérard LAFONT, Laurence DUBRAY.

Monsieur Philippe BOISGONTIER a été élu secrétaire.

1. Bilan énergétique du SDEC

La commune a fait appel au SDEC Energie pour bénéficier d'une étude sur les consommations d'énergie de trois bâtiments publics, école, salle polyvalente et mairie, « le Conseil en Energie Partagé ».

Monsieur le maire donne lecture du bilan établi pour les années 2014-2015-2016 et des préconisations à mener en termes de gains énergétiques ou rentables à court terme.

2. Ecole

Manuel MACHADO donne lecture du compte-rendu du conseil d'école du 09 novembre dernier. 60 élèves sont scolarisés cette année 2017-2018, 65 élèves sont prévus être accueillis l'année prochaine.

3. Assainissement collectif : Tarif 2018

Par délibération en date du 08 septembre 2017, le conseil municipal avait décidé de maintenir le montant de la redevance assainissement collectif à partir du 1^{er} janvier 2018 à un forfait semestriel de 10€ HT et 0,35 € HT par m³d'eau consommé.

Or, le seuil de facturation minimum DGFIP ayant été porté à 15€, ceci nous amènerait à ne pas facturer plus d'une vingtaine d'abonnés.

C'est ainsi que, sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer le montant de la redevance assainissement collectif à partir du 1^{er} janvier 2018 comme suit :

- un forfait semestriel « entretien du réseau » de 15 € H.T.,
- et 0,21 € H.T. par m³ d'eau consommé.

4. Sécurisation rue des Jardins

Le devis concernant la pose de coussins berlinois rue des Jardins a été revu. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de valider ce devis.

**5. Transfert d'office de voie privée « rue de la Chapelle » -
Lancement de la procédure et de l'enquête publique**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de lancer la procédure de transfert d'office au profit de la commune de Saint Denis de Méré, sans indemnité, des parties des parcelles à usage de voie,
- autorise Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique telle que prévue à l'article L 318-3 du code de l'urbanisme en vue d'un transfert sans indemnité dans le domaine public communal de ces parcelles constitutives de la voie privée ouverte à la circulation publique et classement dans le domaine public communal de la « rue de la Chapelle »,

- autorise Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publication et de notification nécessaires,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et l'acte à venir.

6. Avis sur le rapport de la CLECT de l'intercom de la Vire au Noireau

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 19 septembre 2017 aboutissant au calcul des attributions de compensation.

Monsieur le Maire et deux autres Maires de communes voisines et membres de l'ex-intercom de Condé ont été reçu, à leur demande, par Monsieur le Sous-Préfet de Vire au sujet de leur désaccord sur la question. Celui-ci leur a conseillé d'organiser une table ronde avec le Maire de Condé en Normandie afin d'aboutir à des chiffres « acceptés » par tous.

Considérant que les attributions de compensation ont été calculées de manières différentes selon les communes membres de l'intercom de la Vire au Noireau, soit inéquitablement,

Considérant que les chiffres annoncés dans le calcul des attributions de compensations ne reflètent pas la réalité des charges afférentes aux charges des compétences voirie, scolaire et équipements sportifs,

Considérant que le dit rapport fait état qu'en 2018 la dette globale sera à répartir entre les communes concernées et notamment d'emprunts réalisés « théoriquement » sur de la voirie qui pourtant était gérée en droit de tirage et donc déjà financée en fonctionnement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis défavorable sur le rapport de la CLECT tel que présenté.

7. Modification des statuts de l'intercom de la Vire au Noireau

Considérant l'abandon de la compétence SPANC « après le programme de réhabilitations en cours »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis défavorable sur la modification des statuts de l'intercom de la Vire au Noireau au 1^{er} janvier 2018.

8. Questions diverses

- Comptage et vitesse au Theil

Monsieur le Maire donne lecture du bilan sur trafic et vitesse pratiqués au Theil. Au vu des relevés de vitesse moyenne, la pratique des usagers de la route répond à la vitesse réglementée.

- Vol de clôture au cimetière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du vol de 31 panneaux de clôture rigide au cimetière. Un préjudice s'élevant à environ 4 000 €. Plainte a été déposée et un dossier d'assurance a été monté.

- Exposition

Pour 2018, il est proposé de renouveler l'exposition des Arts Mérois.

- Manifestations communales à venir

- Messe de Noël le 25 décembre 2017
- Vœux de la municipalité le 06 janvier 2018 à 18h
- Randonnée d'hiver le 07 janvier 2018

- Manifestations sur la commune

- Passage du tour de Normandie cycliste le 23 mars 2018 à Pont Erambourg

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 00 h 30.